

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 81 14940

⑤④ Marionnette essentiellement destinée à être présentée dans un spectacle filmé et procédés de fabrication et de mise en mouvement de cette marionnette.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). A 63 H 3/18; A 63 J 19/00.

②② Date de dépôt..... 31 juillet 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 4-2-1983.

⑦① Déposant : IKSEL Mehmet, LEFEVRE-D'ORMESSON Jacqueline, épouse IKSEL, AUFRAY Pierre et LUCAS Christian. — FR.

⑦② Invention de : Mehmet Iksel, Jacqueline Lefevre-d'Ormesson, épouse Iksel, Pierre Aufray et Christian Lucas.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Office Blétry,
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention a pour objet une marionnette essentiellement destinée à être présentée dans un spectacle filmé ; elle a également pour objet un procédé de fabrication de cette marionnette ainsi qu'un procédé pour sa mise en
5 mouvement.

Les inventeurs ont cherché en premier lieu à donner une impression de mobilité du visage des marionnettes, mobilité qui n'existe pas dans le cas des marionnettes classiques qui sont actionnées à la main pour une personne cachée, par
10 l'intermédiaire de tiges ou fils.

On connaît cependant des marionnettes qu'un opérateur enfile sur une main à la façon d'un gant, de manière à saisir intérieurement la marionnette de part et d'autre de la bouche. On arrive de la sorte à une certaine animation du visage de
15 la marionnette.

La présente invention permet toutefois d'obtenir une mobilité encore plus grande, rendant le visage de la marionnette particulièrement expressif.

A cet effet, la marionnette selon la présente invention est essentiellement caractérisée en ce qu'elle est construite pour pouvoir être supportée par le visage d'un opérateur de telle sorte que l'élément constituant la partie supérieure du visage de la marionnette vienne s'adapter sur la partie inférieure du visage de l'opérateur, dont la bouche, regardée
20 à l'envers, figurera celle du personnage représenté par la marionnette et dont le mouvement des mâchoires provoquera l'animation de cette dernière.

Pour la mise en mouvement de la marionnette, l'opérateur devra se placer en position couchée, ce qui explique
30 pourquoi ces nouvelles marionnettes sont plus spécialement destinées à être filmées.

L'invention repose par conséquent sur le principe que le visage, et notamment la partie inférieure du visage d'un opérateur - qui est la plus mobile - est utilisé à la fois comme support et moteur de la marionnette. De plus, dans un spectacle filmé, l'opérateur sera en même temps l'acteur qui, en récitant son rôle, prêtera sa voix à la marionnette.

Conformément à un mode préféré de réalisation de la marionnette selon la présente invention, celle-ci consiste en une figurine réalisée en plusieurs éléments, l'un - indispensable - constituant la partie supérieure du visage du personnage, et les autres - éventuels - formant le menton et le corps de ce personnage auquel sont adjoints, le cas échéant, les membres supérieurs et inférieurs.

On y ajoutera aussi, suivant le cas, tous les éléments postiches voulus : nez, oreilles, yeux, perruques, moustaches etc En particulier, on pourra prévoir une dentition postiche pour l'opérateur, notamment pour inverser les rangées de dents supérieure et inférieure ; en effet, la bouche du personnage que représente la marionnette étant figurée par celle de l'opérateur regardée à l'envers - ce qui confère à la marionnette un caractère particulier -, il conviendra parfois, pour des raisons d'esthétique - d'avoir recours à une telle fausse dentition.

Toutefois, l'élément constituant la partie supérieure du visage de la marionnette consistera avantageusement en un masque coupé à la hauteur de la lèvre supérieure et susceptible de venir s'adapter exactement et se fixer sur la partie inférieure du visage de l'opérateur, emboîtant le menton de celui-ci en s'arrêtant au-dessous de sa lèvre inférieure. Un tel masque pourra être réalisé en latex, élastomère ou matières équivalentes. On citera en particulier un élastomère vendu sous la marque RHODORSYL et un latex vendu sous la marque REVULTEX.

Suivant le même principe, on pourra prévoir un menton postiche s'adaptant sur le visage de l'opérateur, dans la région située entre sa lèvre supérieure et son nez.

On notera cependant que le visage du personnage représenté par la marionnette pourrait être directement dessiné sur le visage de l'opérateur.

En ce qui concerne l'élément formant le corps du personnage, on signalera qu'il comportera avantageusement des moyens permettant son adaptation sur le nez de l'opérateur.

Un procédé de fabrication de la marionnette selon l'invention consistera à réaliser un moulage de la partie inférieure du visage d'un opérateur, incluant son menton, sa bouche et son nez, et à utiliser ce moulage comme support pour créer les éléments constituant la marionnette.

Pour mettre celle-ci en mouvement pour un spectacle filmé, on installe sur le visage de l'opérateur couché sur le dos les différents éléments constituant la marionnette, on cache la partie encore visible du visage et du corps de l'opérateur et on procède alors à la prise de vues et à la prise de son, l'opérateur animant la marionnette par le mouvement de ses mâchoires. Pendant la prise de vues, on pourra actionner le corps et les membres de marionnette par l'intermédiaire de tiges ou fils. Ce mouvement pourrait aussi être obtenu par untruquage vidéo comme l'incrustation.

En outre, pour donner l'illusion d'un déplacement de la marionnette dans l'espace, on utilise, pendant le tournage, une seconde marionnette inanimée, de type classique, double de la première et pouvant comporter, au dos, un habillage correspondant si elle doit être filmée de dos.

L'invention a également pour objet les films, photographies etc. ... que l'on peut obtenir avec les marionnettes.

On décrira plus en détail ci-après, à titre indicatif et nullement limitatif, la fabrication et la mise en mouvement d'une marionnette selon la présente invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

- 30 - la figure 1 est une vue schématique de face d'une reproduction par moulage de la partie inférieure du visage d'un opérateur.
- la figure 2 est également une vue schématique de face des différents éléments constituant la marionnette mis en place sur le moulage qui est représenté à la figure 1.
- 35 - la figure 3 illustre la mise en mouvement de la marionnette.
- la figure 4 montre, à plus grande échelle, le détail D de la figure 3.

La marionnette 1 représentée sur le dessin se compose des différents éléments que l'on peut voir sur la figure 2 :

- un masque 2 de la partie supérieure du visage du personnage que représente la marionnette, ce masque étant coupé à la

5 hauteur de la lèvre supérieure ;

- un élément 2a destiné à constituer le menton de la marionnette ;

- un élément 3 en constituant le corps auquel on a adjoint des éléments 4, 5 formant les membres respectivement supérieurs et
10 inférieurs de la marionnette.

On exposera un mode particulier de création de cette marionnette en se référant tout d'abord à la figure 1, qui montre un moulage 6 de la base du visage d'un opérateur, incluant son menton, sa bouche et son nez.

15 En effet, ce moulage, en plâtre par exemple, réalisé de façon connue en soi à partir d'une substance retenant l'empreinte du visage et servant ensuite de moule, constitue la première étape de ce procédé de fabrication, dont la seconde étape est illustrée par la figure 2 :

20 On utilise le moulage 6 ainsi obtenu pour construire les éléments 2 à 5 précités de telle sorte que les éléments 2, 2a et 3 s'adaptent exactement sur le moulage 6 aux emplacements respectivement du menton, de la région de la lèvre supérieure. et du nez.

25 L'élément 2 consiste en un masque, de préférence souple, qui peut être obtenu de la façon suivante : on réalise une sculpture en plâtre, pâte à modeler, etc... au moins de la partie supérieure du visage du personnage que représentera la marionnette, on en réalise une empreinte à l'aide d'une
30 substance appropriée, on coule, entre cette empreinte qui sert alors de moule et le moulage 6, une substance du type élastomère comme le produit vendu sous la marque RHODORSYL, et l'on obtient alors le masque souple recherché qui pourra par la suite venir s'adapter exactement sur le visage de l'opérateur.

35 L'élément 2a pourra être réalisé de la même façon que l'élément 2. Il viendra se situer entre la lèvre supérieure et le nez de l'opérateur.

L'élément 3 pourra être également obtenu à partir de cette même substance que l'on aura modelée autour de la protubérance du moulage 6 que forme le nez. Il pourra être complété

par un habillage en tissu par exemple et on lui ajoutera les éléments 4 et 5 réalisés à partir des matériaux précités.

On notera que les éléments 2a et 3 pourraient être d'un seul tenant.

5 On dispose alors de tous les composants de la marionnette que l'on pourra mettre en place et fixer sur le visage de l'opérateur couché sur le dos (figure 3). Cette fixation est obtenue par exemple à l'aide d'un latex liquide. Les raccords entre ces composants et la bouche de l'opérateur
10 seront réalisés par un maquillage approprié de celle-ci.

On procède alors à la prise de vues à l'aide d'une caméra 7 disposée au-dessus du visage de l'opérateur, dont on aura caché au préalable le corps et la partie encore visible du visage.

15 La figure 4 montre la marionnette en place sur le visage d'un opérateur. On remarquera la disproportion de la bouche du personnage représenté par rapport au reste du visage, ce qui pourra être mis à profit par l'acteur à des fins comiques. Le corps de la marionnette pourrait toutefois être
20 prévu avec de plus grandes proportions, selon l'effet recherché.

Il est du reste bien entendu que le mode de réalisation de la présente invention qui a été décrit ci-dessus en référence au dessin annexé a été donné à titre indicatif et nullement limitatif et que de nombreuses modifications peuvent
25 être apportées sans que l'on s'écarte pour autant du cadre de la présente invention ; c'est ainsi notamment que la figurine pourrait être construite d'un seul tenant.

En outre, on pourra imaginer des jeux d'enfants comme des théâtres de marionnettes, utilisant pour celles-ci
30 le principe qui est à la base de la présente invention.

R E V E N D I C A T I O N S
=====

1.- Marionnette essentiellement destinée à être présentée dans un spectacle filmé, caractérisée en ce qu'elle est construite pour pouvoir être supportée par le visage d'un opérateur, de telle sorte que l'élément (2) constituant la partie supérieure du visage de la marionnette (1) vienne s'adapter sur la partie inférieure du visage de l'opérateur, dont la bouche, regardée à l'envers, figurera celle du personnage représenté par la marionnette (1), et dont le mouvement des mâchoires provoquera l'animation de cette dernière.

2.- Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle consiste en une figurine réalisée en plusieurs éléments, l'un (2), indispensable, constituant la partie supérieure du visage du personnage représenté et les autres (2a, 3), éventuels, formant respectivement le menton et le corps de ce personnage auquel sont adjoints, le cas échéant, les membres inférieurs (4) et supérieurs (5).

3.- Marionnette selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle est complétée par tous les éléments postiches désirés, et en particulier une dentition postiche pour l'opérateur.

4.- Marionnette selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'élément (2) constituant la partie supérieure de son visage est un masque coupé à la hauteur de la lèvre supérieure et susceptible de venir s'adapter exactement et se fixer sur la partie inférieure du visage d'un opérateur, emboîtant le menton de celui-ci en s'arrêtant au-dessous de sa lèvre inférieure et en ce que l'élément (2a), réalisé de la même façon que l'élément (2) est susceptible de venir s'adapter et se fixer

entre la lèvre supérieure et le nez de l'opérateur.

5.- Marionnette selon la revendication 4, caractérisée en ce que le masque (2) et l'élément (2a) sont en latex, élastomère ou matières équivalentes.

5 6.- Marionnette selon la revendication 5, caractérisée en ce que le masque (2) et l'élément (2a) sont réalisés en un élastomère du type de ceux vendus sous la marque RHODORSYL.

10 7.- Marionnette selon la revendication 2, caractérisée en ce que le visage du personnage représenté est directement dessiné sur le visage de l'opérateur.

8.- Marionnette selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'élément (3) formant le corps du personnage comporte des moyens permettant son adaptation sur le nez de l'opérateur.

15 9.- Procédé de fabrication de la marionnette telle que définie à l'une quelconque des revendications 1 à 8, à l'exclusion de la revendication 7, caractérisé en ce que l'on réalise un moulage (6) de la partie inférieure du visage d'un opérateur incluant son menton, sa bouche et son nez, et en ce que l'on utilise ce moulage (6) comme support pour créer les éléments
20 (2, 2a, 3) constituant la marionnette, de sorte que ceux-ci puisse venir s'adapter exactement sur le visage de l'opérateur, dont la bouche, regardée à l'envers, figurera celle du personnage que représente la marionnette.

25 10.- Procédé pour la mise en mouvement, en vue d'un spectacle filmé, d'une marionnette telle que définie à l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, l'opérateur étant placé en position couchée, on installe sur son visage les différents éléments (2 à 5) constituant la marionnette, on cache la partie encore visible du visage et du corps de l'opérateur et on procède alors à la prise de vues et à la prise de son,
30 l'opérateur animant la marionnette par le mouvement de ses mâchoires.

35 11.- Procédé selon la revendication 10, caractérisé en ce que, pendant la prise de vues, on fait mouvoir le corps (3) et les membres (4, 5) de la marionnette (1) par l'intermédiaire de tiges ou fils.

12.- Procédé selon la revendication 10, caractérisé en

ce que le mouvement du corps (3) et des membres (4, 5) de la marionnette (1) est obtenu par un truquage vidéo comme l'incrustation.

5 13.- Procédé selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, caractérisé en ce que, pour donner l'illusion d'un déplacement de la marionnette dans l'espace, on utilise, pendant le tournage, une seconde marionnette inanimée, de type classique, double de la première et pouvant comporter, au dos, un habillage correspondant si elle doit être filmée de dos.

10 14.- Films, photographies obtenus par le procédé selon l'une quelconque des revendications 10 à 13.

15.- Jeux fabriqués avec les marionnettes du type de celles définies à l'une quelconque des revendications 1 à 8.

1/1

Fig. 1

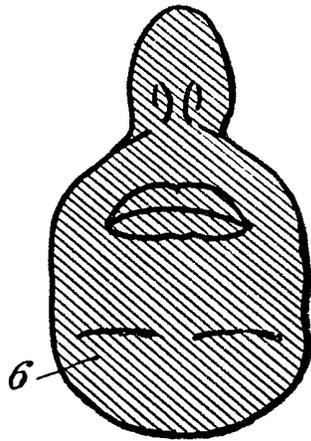


Fig. 2

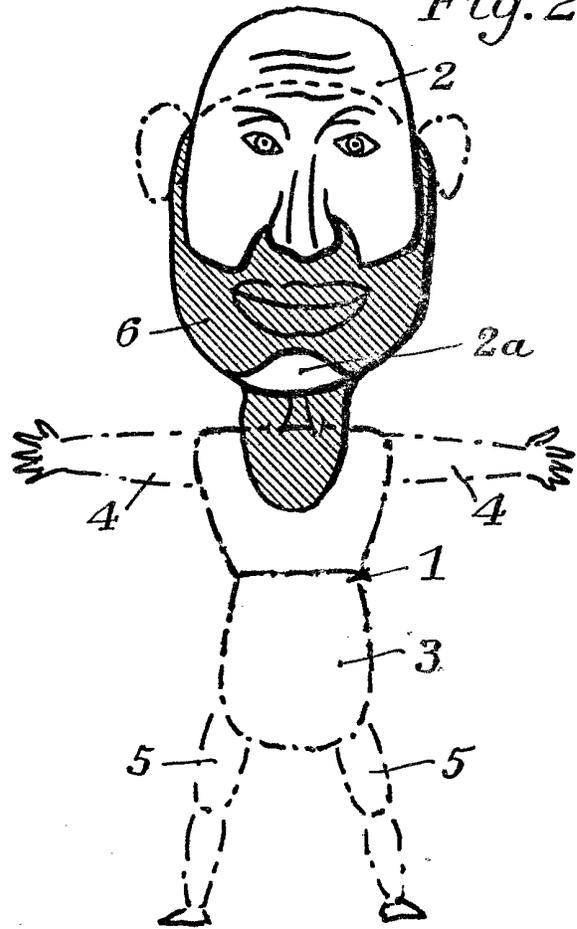


Fig. 3

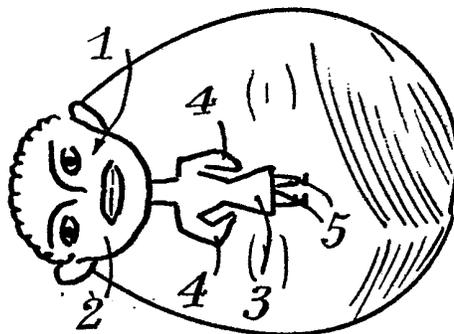
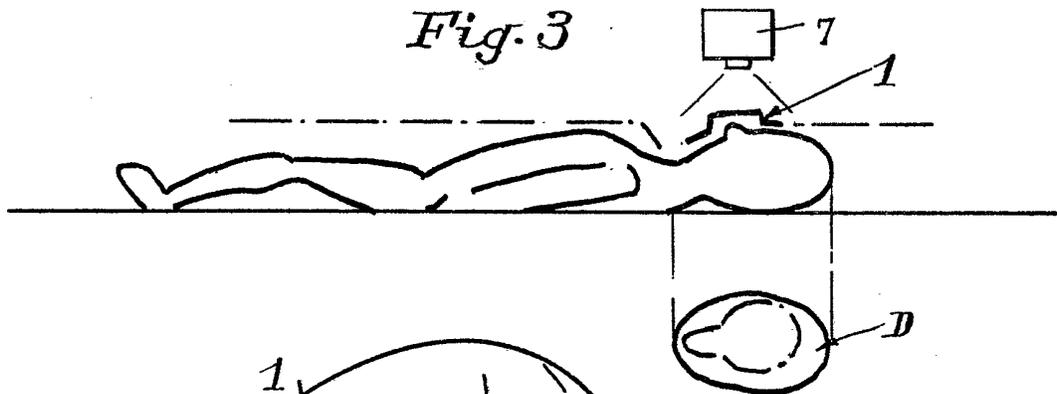


Fig. 4